

**Annexe 3 de l'arrêté : grille de critères de sélection et de notation des projets**

	<b>CRITÈRES</b>	<b>Coef. Pondérateur ( 1 à 3 ) *</b>	<b>Cotation</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Commentaires/ Appréciations</b>
<b>Projet architectural</b>	<b>Type de création de places</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création : 1 point</li> <li>• Transformation : 2 points</li> <li>• Extension : 3 points</li> </ul>	1 à 3			
	<b>Taille critique de la structure atteinte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 80 places : 1 point</li> <li>• Plus de 120 places : 2 points</li> <li>• De 80 à 120 places : 3 points</li> </ul>	1 à 3			
	<b>Accessibilité</b> de la structure aux personnes à mobilité réduite ou atteintes de pathologies lourdes				
	<b>Localisation</b> et implantation géographique de la structure par rapport aux besoins locaux (bassins d'emploi et population de jeunes de 16/25 ans, moyens locaux de transport commun services publics)	3			

<b>Capacité du bailleur et du gestionnaire sur la mise en œuvre du projet</b>	<b>Capacité à respecter les délais de mise en œuvre</b>	3			
	<b>Expérience de maîtrise d'ouvrage</b> dans la réalisation	2			
	<b>Expérience du gestionnaire dans la prise en charge du public accueilli</b>	3			
<b>Qualité du projet social et de l'opérateur</b>	<b>Personnels</b> : taux d'encadrement adapté et qualification des ETP (niveau III en direction et IV en animation socio-éducative), pluridisciplinarité de l'équipe.	3			
	<b>Qualité générale de l'accompagnement socio-éducatif</b> proposé (accueil / information et orientation du jeune en fonction du diagnostic de sa situation, aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome, aide à l'insertion sociale et professionnelle, mise en place d'outils d'évaluation)	3			

	<p><b>Accueil physique des usagers</b> (typologie des logements, redevances, prestations facultatives et obligatoires, type et montant)</p>	3			
	<p><b>Implantation</b> locale de l'opérateur et coopération avec des partenaires extérieurs</p>	2			
	<p><b>Coopération</b> de l'opérateur avec les partenaires 'intégration dans un réseau structuré, coopération avec les structures de l'État, degré de formalisation des coopérations avec les acteurs locaux, adhésion à une fédération)</p>	2			

<b>Modalités de financement</b>	<b>Coûts de fonctionnement</b>	3			
	<b>Mutualisations</b> de moyens proposées et incidences budgétaires	3			
	<b>Cohérence</b> du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés	2			
<b>TOTAL (coefficient pondérateur X cotation)</b>					

Note totale :        / 117

---

\* 1 étant la note la plus basse, et 3 la note la plus élevée.